



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 14 SEPTEMBRE 2023

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents :** M<sup>mes</sup> et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO, Alain SENESSE, Geneviève TAILLEFER, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ

**Absent excusé :** Tommy TOLEDO (procuré François GONZALEZ)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Marie-Christine ARDOUIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### ■ **Demande de subvention SYADEN « Fonds Vert » rénovation éclairage public.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de solliciter une subvention auprès du SYADEN (subvention Fonds Vert) pour la rénovation de l'éclairage public rues de Miramont, des Fontanelles, du Four, du Fort, Place et Chemin de la Roque et Camin Nostro Damo.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Convention Commune/Covaldem 11.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention Commune/Covaldem 11 pour l'exercice 2024 qui a pour but de définir les modalités d'accompagnement financier de la Commune par le Covaldem 11 dans le cadre de l'aménagement paysager des points de collecte des déchets ménagers.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Désignation référent déontologue.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n° 2022-217 du 21/02/2022 prévoit la possibilité pour chaque élu local de consulter un déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de la charte de l'élu local. L'Association des Maires de l'Aude (AMA) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude ont signé une convention permettant aux adhérents de l'AMA de désigner un expert, le référent déontologue du Centre de gestion, administrateur territorial en retraite et ancien magistrat financier auprès de la Chambre régionale des comptes. Ce référent déontologue doit être désigné par une délibération.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Dénomination rue du lotissement la Bretonne.**

Il est nécessaire de dénommer la rue du lotissement de la Bretonne.

A l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la rue du lotissement de la Bretonne sera la rue des Arbousiers.

#### ■ **Subvention exceptionnelle 2023 Comité d'Animation Barbaira.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Comité d'Animation de Barbaira d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Inscription de la parcelle B 420 lieu dit Alaric-Ouest au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la parcelle B 420 lieu dit Alaric-Ouest soit inscrite au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires pour la pratique de l'escalade.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 14 septembre 2023.*

*Le Maire,*

*J. FABRE.*

